



COMPTE-RENDU CHSCTEP qui s'est déroulé le 12 juin 2014 à Toulouse en présence de :
M. Jean Marc LACAVE président du CHSCTEP, mme Yve FERRY DELETANG DRH/D,
du docteur MONCHALIN médecin chef DGAC/MF, m. Richard STEIN inspecteur santé et
sécurité au travail, mme Sylvia VAN DER VOSSSEN psychologue du travail, m. Denis
MURAT conseiller de prévention et des membres des organisations syndicales.

Quorum respecté

L'ordre du jour est adopté, vous trouverez ci-dessous les différents points abordés :

1/ Approbation du relevé de conclusions du CHSCT-EP du 18 février 2014 :

Quelques corrections demandées en séance par Solidaires sont prises en compte.

2/ Suivi des actions en cours :

- Etude de l'approche ergonomique par un groupe de travail :

Rappel :

L'étude qui a débutée début 2014 est menée en partenariat avec 3 personnes du CNAM (centre national des arts et métiers) et a pour objet d'étudier l'ergonomie et la qualité du travail dans les métiers de la prévision. Il s'agit d'appréhender dans tous leurs aspects les métiers de la prévision et d'étudier le sens du travail. Avec la réorganisation ces métiers ont connus des changements importants qui peuvent concourir à une perte de sens.

Cette étude qui a un périmètre de prospection assez vaste s'intéresse à l'aménagement du poste du travail, à son environnement au plan matériel mais aussi aux aspects méthodologique, psychologique et managérial.

L'étude se fait en trois temps :

- une prise de connaissance (au printemps dernier).
- une observation des postes de travail. Pour cela les intervenants se sont rendus en régions afin de rencontrer les agents sur leurs postes de travail (CPR, PAR, prévi AERO)
- Il reste à former des groupes de travail sur les différents métiers, choisir des sites afin de finaliser l'étude. Résultats attendus pour la fin de l'année.

- Risques psychosociaux : Point 7 de l'ordre du jour.

.

- Harcèlement moral :

Seulement deux réunions à ce jour (12 mars, 14 avril), une troisième est programmée pour juillet.

Il est encore trop tôt pour communiquer sur du concret, on s'oriente sur un guide technique ou une plaquette.

A suivre.

- Guide technique du plan de prévention du travail isolé :

Le bilan des situations de travail isolé a été fait dans les régions (ou est en cours)

Il s'agissait d'évaluer les besoins et de mettre en place des mesures techniques et organisationnelles.

Environ 150 situations de travail isolé ont été répertoriées, les 3/4 font l'objet d'une mise en place de chaînes d'alerte.

Suivant les régions on s'oriente vers trois types d'équipements, un DATI avec géo localisation et assistance extérieure, un DATI sans géo localisation mais avec assistance extérieure, un DATI sans géo localisation avec assistance en interne.

Il a été rappelé la nécessité d'une information pédagogique sur l'utilisation du DATI.

L'assistant de prévention des DIR est pressenti pour se déplacer dans les centres et faire une présentation du matériel avant sa mise à disposition.

- Plan de prévention du risque alcool V2 :

Le plan de prévention a été communiqué aux régions en septembre 2013. Chaque région doit s'approprier le document et diriger des actions en local. Un bilan des actions sera fait en septembre 2014 avec la création d'un groupe d'analyse des différents retours.

- Document unique : voir point 6

- Amiante

Une note a été envoyée aux présidents des CHSCT-SS et au directeur de la commande publique de la logistique et du patrimoine les informant que les membres du CHSCTEP ont exprimé le souhait d'être informés régulièrement de toutes actualités qui concerneraient la présence d'amiante à Météo-France ou la réalisation de travaux en présence d'amiante.

A suivre...

Retour sur 2 incidents récents concernant les problèmes d'amiante :

- Pour Poitiers un retour sera fait après la participation au CHS de la DIRSO du conseiller de prévention.-

- Pour Toulouse il a été décidé d'éviter les travaux en zone occupée.

- DSO

Ce point est rajouté au tableau des actions pour l'avenir.

3/ Bilan des accidents de service 2013 :

Denis Murat nous informe qu'un agent a été reconnu en maladie professionnelle (une hypoacousie bilatérale) puis il fait en séance un bilan exhaustif des accidents de service de l'année 2013 en présentant des tableaux sous excel.

On déplore pour l'année 2013 62 accidents de service dont 29 accidents de trajet. 26 accidents ont nécessité des jours d'arrêt (741 au total). On dénombre 21 chutes de personne, 22 accidents de la circulation et 9 problèmes de manutention. Difficile de tirer des conclusions sur ces chiffres qui peuvent paraître élevés mais sur les 741 jours d'arrêt une personne totalise

à elle seule 231 jours et une autre 101. Beaucoup de chiffres présentés, une synthèse des éléments importants serait utile pour une meilleure compréhension.

Il a été jugé intéressant d'établir un corolaire entre l'accident de trajet et le temps de transport entre le domicile et la résidence administrative. Il serait donc souhaitable à l'avenir d'intégrer sur les déclarations d'accident le temps de trajet habituel avec les autres renseignements.

4/ Plan de prévention du risque routier :

Le plan est retoqué est séance car il existe encore quelques divergences (euphémisme) entre certains participants au groupe de travail et le conseiller de prévention.

Suite (et fin ?) au prochain CHSCTEP.

5/ Point d'étape sur la mission de l'ISST relative au radar de Bordeaux :

Rappel : ISST monsieur Stein est inspecteur santé et sécurité au travail.

Initialement le radar de Bordeaux situé à proximité des bâtiments du CMIR devait être changé et déplacé. Le projet ne s'est pas réalisé. Il faut donc installer le nouveau radar à la place de l'ancien et les agents se demandent quelques conséquences sur la santé peuvent avoir les ondes émises par le radar.

A ce jour l'ISST et le conseiller de prévention ont été amenés à rencontrer la direction de la dirso et le personnel. L'isst prend en compte l'inquiétude légitime du personnel. Il est convenu avec l'ensemble des personnes concernées (direction, personnel, médecin de prévention) d'organiser une «conférence» le 18 juin et d'inviter un universitaire spécialiste de la société française de radio protection. Ce spécialiste a une bonne connaissance des effets biologiques des radios fréquences des radars. A la suite de cette conférence un rapport sera rédigé et communiqué à la direction vers le 25 juin.

La CGT et la CFDT souhaitent qu'une grande étude soit faite sur les radars. Etude qui balayerait tous les éléments liés à l'organisation, à la formation du personnel, à l'entretien et à la sécurité.

La direction s'engage à relayer notre demande à la DSO.

A suivre...

6/ Méthode pour inclure les RPS dans le document unique :

Avec la mise en place de l'accord cadre fonction publique Météo-France a l'obligation d'intégrer l'évaluation des risques rps dans les risques globaux du document unique.

Pour se faire des groupes de travail seront créés. 1 groupe par domaine d'activité référencé par Technologia et capital santé (prévision, commerce, fonctions support etc). 3 réunions sont prévues pour chaque groupe afin de déterminer des pistes d'action.

Les 12 domaines devraient être balayés sur 3 ans (2014, 2015, 2016).

Les résultats seront intégrés au fur et à mesure dans le document unique en commençant par les domaines jugés les plus à risque par l'observatoire.

Il sera intéressant de voir les premiers résultats à l'automne.

7/ Point d'étape sur les actions visant à maîtriser les RPS :

- Le numéro vert : Moins de 50 appels la première année dont 5 avaient été orientés vers un psychologue clinicien, prochain retour en juin 2014.
- Le CA3S : comité d'action et de suivi des situations de souffrance (rappel) 3 réunions en 2013, 3 réunions en 2014 et 3 situations évoquées. Nous ne dirons rien de plus pour respecter la confidentialité.
- Différents volets de formation sensibilisation RPS sont organisés en 2014.
- Le copil RPS se réunit régulièrement.

8 / Questions diverses :

- Fiche individuelle d'exposition aux risques : quand et comment sera-t-elle remplie ? Il était prévu d'ajouter la fiche aux documents de l'entretien professionnel annuel. Opposition de Solidaires. Les régions et les services auront donc la possibilité d'envisager une autre solution (second entretien etc). Pour un nouvel agent la fiche sera intégrée à la procédure d'accueil.
- Registre des accidents bénins : Travail en cours.
- Dysfonctionnement concernant le service RH : Un cas abordé au CA3S a révélé un dysfonctionnement dans l'organisation des RH. Madame Ferry Deletang reconnaît le dysfonctionnement et déclare avoir agi en conséquence afin que le problème ne se reproduise pas.
- Projet de charte de vie au travail : Une version a été rédigée par un collège de cadres de haut niveau, elle est communiquée au personnel en région par le biais de réunions participatives. Les résultats de ces réunions seront communiqués à la DRH et un gros travail de synthèse sera à faire.
- Tout exploitant pouvant être confronté à un problème électrique, quelle politique nationale adopter quant à d'éventuelles habilitations, formations et guide technique. Suite à un passage de l'Apave dans la DIRSE il s'avère que de nombreux tableaux électriques ne sont plus aux normes. Sur ces armoires non conformes seules les personnes habilitées peuvent intervenir. Par exemple les exploitants ne sont pas autorisés à relever le bouton du disjoncteur. Les assistants de prévention devront interpellier les directeurs de région pour savoir quelques consignes sont données aux agents dans ce genre de situation.
- Information sur le travail de nuit : Des demi-journées d'informations sont organisées en régions. Le débat s'oriente sur la pertinence des nuits, le PDG se demande si nous avons le bon dimensionnement sur le travail posté. Devons nous comprendre que le travail posté est en sursis ?
- Pylône de Toulon : problème entre un opérateur téléphonie et MF, à nous de faire respecter les éléments du contrat dit le pdg...

NDLR : Tout un programme !

Prochain CHS le 23 octobre 2014 à Saint-Mandé